

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-050

du 29 juin 2023

n°050

page 1/3

EXTRAIT :**Nombre de membres en exercice :** 39**PRESENTS (30) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.**POUVOIRS (6) :** Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND**EXCUSES (3) :** Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane RAYNAUD**OBJET : Organisation d'un festival de vélo sur le territoire de Châtellerault et Grand Châtellerault par France Vélo Événements (Filiale de la Fédération française de cyclisme et de l'Agence événementielle Hopscotch)**

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) propose à la Ville de Châtellerault et à Grand Châtellerault l'organisation d'une manifestation majeure autour du vélo « Gravel » les 20, 21 et 22 octobre 2023.

Le Gravel (sentier en anglais), est une discipline du vélo qui connaît un engouement et un développement majeur. A la croisée de toutes les pratiques, il permet de rouler sur les routes, comme sur les chemins. Né aux USA en 2010, le gravel fédère de nombreux amateurs qui partagent un sentiment d'appartenance à une communauté pionnière et revendiquent une liberté qui sort des codes du vélo traditionnel.

Le concept proposé est le suivant :

- des épreuves (parcours) sur l'ensemble du territoire de Châtellerault et de Grand Châtellerault (avec le concours de Sylvain Chavanel),*
- un festival annuel (village et animations),*
- un plan de communication performant.*

Le territoire de Châtellerault et de Grand Châtellerault correspond aux critères définis pour la réussite de cet événement :

- des paysages propices et variés pour la pratique du gravel,*
- un patrimoine riche sur le territoire de la ville et de son territoire,*
- un site d'accueil, la Manu, adapté,*
- la situation géographique de la ville idéale (axes routiers et ferroviaires),*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-050****du 29 juin 2023****n°050****page 2/3**

- *un territoire de vélo historique (musée auto-moto vélo, vélos Sutter, course Bordeaux/Paris, terre de champions cyclistes).*

L'événement repose sur 6 à 7 parcours à l'échelle de la ville comme de l'agglomération; ils peuvent être accessibles aux débutants et familles, mais des distances plus longues sont proposées aux plus confirmés (10 à 300 km).

Chaque parcours intégrera une valorisation du patrimoine naturel et historique, de la gastronomie locale et des visites de fermes ou ateliers d'artisans, sur la ville et le territoire de Grand Châtellerault.

De plus, le concept « village et animations » offrira des espaces de restauration (village orienté local), avec des exposants, et des animations.

Le coût global de l'opération est estimé à 450.000 €.

Il est proposé une participation financière de la Ville de 150.000 €, en complément de la subvention de l'Agglomération à même hauteur, approuvée par délibération du bureau communautaire du 12 mai.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU le budget primitif 2023 approuvé par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2023,

VU la délibération du bureau communautaire du 12 mai 2023, approuvant l'attribution d'un crédit de 150.000 € pour ce même objet,

CONSIDERANT que la Fédération Française de Cyclisme propose à la Ville de Châtellerault et à Grand Châtellerault l'organisation d'une manifestation majeure autour du vélo « Gravel » les 20, 21 et 22 octobre 2023,

CONSIDERANT que l'évasion dans des espaces naturels, à la découverte des richesses locales, patrimoniales, gastronomiques et culturelles sont les motivations des adeptes de cette discipline,

CONSIDERANT que l'événement repose sur 6 à 7 parcours à l'échelle de la ville comme de l'agglomération; ils peuvent être accessibles aux débutants et familles, mais des distances plus longues sont proposées aux plus confirmés (10 à 300 km),

CONSIDERANT que Châtellerault et Grand Châtellerault seront ainsi mis en valeur à travers leur patrimoine, leur tradition, leur histoire et habitants,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-050

du 29 juin 2023

n°050

page 3/3

CONSIDERANT que la FFC propose un plan de communication multi-canaux pour promouvoir l'événement, la ville et son territoire,

CONSIDERANT que le coût global est estimé à 450.000 €,

Le conseil municipal, ayant délibéré, :

- décide d'approuver la participation financière de la commune à cet événement, et d'attribuer pour ce projet un montant de 150 000 €,
- précise que les modalités juridiques de cette contribution seront définies ultérieurement.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 31

CONTRE : 4 F MERY, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BARAUDON, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 Y. TROUSSELLE

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

